

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue par visioconférence, le lundi 4 avril 2022 à 19 h 30.

**PRÉSENCES :** Madame Martine Verville, mairesse  
Madame Josée Lavoie, conseillère  
Madame Carole Bouchard, conseillère  
Monsieur Tony Paré, conseiller  
Monsieur Bruno Simard, conseiller  
Madame Marlène Deschesnes, conseillère

**ABSCENCES :** Monsieur Martial Gauthier, conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENT :** Madame Pascale Deschesnes, directrice générale et greffière-trésorière par visioconférence

---

**1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE**

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2022
- 2.3. Déclaration des conflits d'intérêts
- 2.4. Liste des comptes et des salaires de mars 2022

**3. RÉOLUTIONS**

- 3.1. Bureaux gouvernementaux partagés
- 3.2. Congrès ADMQ 2022
- 3.3. Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales
- 3.4. Engagement de la municipalité dans le volet de l'eau potable et des eaux usées

**4. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- 4.1. ...

**5. RESSOURCES HUMAINES**

- 5.1. Renouvellement contrat de travail – Coordinatrice du camp de jour
- 5.2. Nomination – Inspecteurs en bâtiments et en environnement

**6. LOISIRS ET CULTURE**

- 6.1. Rapport d'activité au Fonds participatif 2021– Loisirs, Sports et Famille

**7. URBANISME**

**8. CORRESPONDANCE**

- 8.1. RÉGIE - Demande d'aide financière – Cérémonie funéraire publique
- 8.2. RÉGIE- Demande de bénévoles
- 8.3. La Note en folie – Demande de commandite

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

- 10.1. Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales – Compensation de base aux Municipalités
- 10.2. Proclamation- Semaine de la santé mentale

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## 1. MOT DE BIENVENUE

À 19 h 30, la mairesse, madame Martine Verville, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

## 2. ADMINISTRATION

### 2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Tony Paré

493-04-22

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

### 2.2. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2022

494-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Josée Lavoie

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 et d'y ajouter au point 2.5 La demande de madame la conseillère Carole Bouchard d'avoir la liste des comptes par courriel avant la séance du conseil. Monsieur le conseiller Bruno Simard et madame la conseillère Josée Lavoie appuient la demande.

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2022.

### 2.3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêt à déclarer.

### 2.4. ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES ET DES SALAIRES NET DE MARS 2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Bruno Simard

495-04-22

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter pour le mois de mars 2022.

- la liste des comptes à payer au montant de 145 334.44 \$
- la liste des comptes payés au montant de 26 385.25 \$
- la liste des salaires net au montant de 10 164.44 \$

## 3. RÉSOLUTIONS

### 3.1. BUREAUX GOUVERNEMENTAUX PARTAGÉS (BGP)

**CONSIDÉRANT** la volonté et le désir du gouvernement du Québec de décentraliser des emplois de fonctionnaires en région;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines saluent cette orientation des élus de l'Assemblée nationale;

**CONSIDÉRANT** l'annonce le 24 février dernier relative à l'implantation de 15 bureaux gouvernementaux partagés dans le cadre du « *Plan gouvernemental de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique* »;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le bureau a été annoncé à la Ville d'Alma;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan gouvernemental a comme objectif de renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois par la régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique en vue de déployer des emplois dans les régions plus dévitalisées du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les territoires jugés prioritaires ont été ciblés en fonction de l'*indice de vitalité économique* (IVE) des municipalités régionales de comté (MRC) qui se situent dans le 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> quintile;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maria-Chapdelaine a un indice de -6,30412, soit l'IVE le plus bas de la région, et qu'elle est la seule MRC Q5 de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la 3<sup>e</sup> Ville d'importance dans la région, Dolbeau-Mistassini, est la municipalité ayant l'IVE le plus bas des villes les plus peuplées de la région avec un IVE de -3,15;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement des bureaux, selon le guide gouvernemental, a été déterminé de façon à privilégier les MRC dont l'IVE est plus faible, tout en considérant d'autres facteurs comme la population, le taux de travailleurs, la disponibilité des services à la population ainsi que la présence gouvernementale;

**CONSIDÉRANT QUE**, malgré un faible IVE, la MRC de Maria-Chapdelaine réussit à maintenir une qualité de vie exceptionnelle et de nombreux services pour sa population (salle de spectacle, centres de ski, club de golf, curling, plusieurs centres sportifs, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE**, depuis de nombreuses années, les conseils de la MRC de Maria-Chapdelaine qui se sont succédés demandent au gouvernement du Québec une plus grande présence des bureaux des Ministères dans le milieu, ceux-ci étant en forte diminution depuis plusieurs années (résolution n° 189-05-18);

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des années, le conseil de la MRC a souligné à de nombreuses occasions, par voie de résolution, son insatisfaction à l'égard de la présence de services gouvernementaux dans le milieu et le nombre, toujours moins importants d'emplois dans le secteur (première résolution le 12 février 1991 – n° 45-02-91);

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des années, le conseil de la MRC a réalisé des études pour démontrer que, dans la MRC de Maria-Chapdelaine, le nombre d'employés des différents paliers, notamment ceux du gouvernement du Québec étaient moins nombreux;

**CONSIDÉRANT QU'**en 1995, déjà, par l'adoption de sa résolution n° 163-06-95, le conseil de la MRC signifiait que le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine était le seul de la région qui profitait le moins des emplois gouvernementaux, soit, à ce moment, un total de 1050 emplois comparativement à 1765 pour la MRC du Domaine-du-Roy;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2018, l'analyse de l'évolution des emplois gouvernementaux au Saguenay–Lac-Saint-Jean de 1971 à 2016 par « *Groupe Performance stratégique* » démontrait que, pour 1971, 2001 et 2016, il y avait deux fois plus d'employés de la fonction publique québécoise, toute population gardée, dans la MRC de Domaine-du-Roy et l'arrondissement Jonquière que dans la MRC de Maria-Chapdelaine;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même étude démontre que la présence du gouvernement du Québec dans Maria-Chapdelaine était équivalente à la moyenne régionale en 1971, la situation s'est passablement dégradée en 2001 (50 % de la moyenne régionale), pour se redresser en 2016 (71 % de la moyenne régionale) sans jamais atteindre le même niveau que les autres MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, dans la MRC de Maria-Chapdelaine, il est constaté un grand déficit en termes d'emplois gouvernementaux tel que signifié par la résolution n° 168-07-21, dont plusieurs services de proximité et une incohérence dans la localisation de certains bureaux :

- ✓ Le *Bureau du forestier en chef* (BFC) est situé à Roberval alors que la majorité du parterre forestier est exploité dans la MRC de Maria-Chapdelaine;
- ✓ Le bureau de la direction du <Plan Nord> est localisé à Roberval alors que la MRC de Maria-Chapdelaine est à 90 % dans le territoire dudit Plan Nord et que trois municipalités sont incluses dans ce Plan Nord;
- ✓ Au niveau de *Services Québec*, aucun agent d'intégration dans la MRC de Maria-Chapdelaine, celui-ci est basé à Roberval;
- ✓ À l'automne 2020, il n'y a eu aucune clinique de vaccination qui a été annoncée pour le territoire du *Réseau local de services* (RLS) de Maria-Chapdelaine; c'est uniquement suite à des représentations politiques qu'une clinique de vaccination a vu le jour;
- ✓ La seule *Société québécoise du cannabis* (SQDC) qui a vu le jour dans le comté est située à Saint-Félicien, dans la MRC du Domaine du Roy;
- ✓ Aucune <Maison des aînés> n'a été annoncée pour le territoire de la MRC au cours des derniers mois par le ministre de la Santé et des services sociaux, M. Christian Dubé; et,
- ✓ À tout moment au cours de l'année, le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean annonce des coupures de services au centre hospitalier de Dolbeau-Mistassini (obstétrique, anesthésie, etc.).
- ✓ LA MRC ne possède aucun établissement d'études postsecondaire.

**CONSIDÉRANT QU'**avec sa récente annonce, le gouvernement du Québec avait la possibilité de rétablir la situation et participer à la vitalité économique des milieux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus de la municipalité souhaitent être traités équitablement avec les autres MRC du Québec;

496-04-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Josée Lavoie

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines demande :

- Aux élus du gouvernement du Québec d'implanter un second BGP au sein de la MRC de Maria-Chapdelaine afin de respecter ce qu'il évoque dans son plan de régionalisation; et,
- Qu'une rencontre avec Mme Sonia Lebel, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale, ait lieu rapidement avec les élus de la MRC de Maria-Chapdelaine afin de faire part des différents enjeux et préoccupations à l'égard du présent dossier.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine, à M. François Legault, Premier Ministre du Québec, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mme Nancy Guillemette, députée de la circonscription de Roberval et à Mme Sonia Lebel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale.

### 3.2. CONGRÈS DE L'ADMQ

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Marlène Deschesnes

497-04-22

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la directrice générale à participer au congrès de l'ADMQ prévu les 15-16 et 17 juin 2022 à Québec.

**DE** payer les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de repas pour un budget maximum de 2000\$.

### 3.3. VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit percevoir toutes les taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Maria-Chapdelaine la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivant du Code municipal;

498-04-22

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus par la loi, au bureau de la MRC Maria-Chapdelaine, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec les intérêts et pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais soient entièrement payés avant la vente.

**QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de service scolaire.

### 3.4. RÉGIE GEANT - ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE VOLET DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie GEANT offre des services d'opérateur en traitement de l'eau potable et des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie GEANT doit former et procéder à l'engagement de nouveaux employés pour maintenir un service adéquat envers les municipalités qu'elle dessert;

**CONSIDÉRANT QU'**avant de procéder à l'engagement des nouveaux employés, la Régie requiert l'engagement des municipalités participantes à utiliser ses services pour un minimum de temps afin de couvrir les heures d'une semaine normale de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** cet engagement prendrait effet le 1er mai 2022

499-04-22

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Marlène Deschesnes,

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à utiliser les services d'un employé qualifié en traitement de l'eau potable et des eaux usées, offert par la RÉGIE, pour un minimum de 8 heures par semaine et ce, à partir du 1er mai 2022;

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à signer un protocole d'entente avec la Régie d'ici le 1er mai prochain, conditionnellement à l'approbation dudit protocole par l'ensemble des municipalités du secteur GEANT et à la couverture de service adéquate par la RÉGIE des besoins des municipalités incluant la garde de soir et de fin de semaine.

#### **4 RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT**

Aucun

#### **5 RESSOURCES HUMAINES**

##### **5.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Tony Paré

500-04-22

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE** renouveler le contrat de travail de madame Isabelle Gauthier à titre de coordonnatrice du camp de jour de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines pour une deuxième année;

D'accorder un traitement salarial selon l'échelon 2 de l'échelle salariale.

##### **5.2 NOMINATION -INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est liée par une entente intermunicipale désignée comme étant l' « Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets » et approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu d'un avis donné le 23 juin 2021 et publié dans la Gazette officielle du Québec du 10 juillet 2021 (ci-après « Entente 2021 »);

**ATTENDU QUE** cette Entente 2021 porte notamment sur la fourniture, à la Municipalité par la Régie, de services en urbanisme et en environnement;

**ATTENDU QUE** monsieur Maxime Fortin à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, est affecté par la Régie à la prestation de travail liée à ce service fourni à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en bâtiment et en environnement porte également le nom, le titre et les fonctions d'inspecteur, d'inspecteur municipal, d'inspecteur en bâtiment(s), d'inspecteur agraire ou conciliateur-arbitre, d'inspecteur des cours d'eau, de fonctionnaire responsable de l'application des règlements, de fonctionnaire responsable de l'émission des permis et des certificats ou encore d'officier municipal;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal autorise et mandate l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour agir dans l'exercice de ses fonctions avec tous les pouvoirs et obligations que lui confèrent les lois ou règlements applicables et incluant de façon non limitative :

- Plan d'urbanisme;
- Règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Règlement sur l'utilisation de l'eau potable;
- Règlement concernant les animaux;
- Règlement relatif aux nuisances;
- Règlement concernant la paix et le bon ordre;
- Règlement concernant la circulation et le stationnement;
- Règlement concernant les systèmes d'alarmes;
- Règlement sur l'émission des permis de vente, colporteurs et vendeurs itinérants;
- Règlement concernant le commerce de regrattier, de recycleur et prêteur sur gages;
- Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;
- Règlement autorisant certaines personnes à émettre des constats d'infraction;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Loi sur la qualité de l'environnement;
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- Loi sur les compétences municipales;
- Code municipal

**ATTENDU QUE** le conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à signer tout avis d'infraction, constat d'infraction ou tout autre document, à appliquer ou à faire appliquer toute ordonnance, de même que d'agir au nom de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines dans l'exercice de ses fonctions;

501-04-22

**PAR CONSÉQUENT,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Carole Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la Municipalité nomme et désigne monsieur Maxime Fortin et madame Isabelle Poirier à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, d'inspecteur municipal, d'inspecteur en bâtiment(s), d'inspecteur agraire ou conciliateur-arbitre, d'inspecteur des cours d'eau, de fonctionnaire responsable de l'application des règlements, de fonctionnaire responsable de l'émission des permis et des certificats ou

encore d'officier municipal;

**QUE** la Municipalité habilite monsieur Maxime Fortin et madame Isabelle Poirier à agir dans l'exercice de leurs fonctions avec tous les pouvoirs et obligations que lui confèrent les lois ou règlements applicables, dont ceux mentionnés dans le préambule de la présente résolution. Cette habilitation générale l'autorise notamment à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout avis d'infraction, constat d'infraction ou tout autre document, à appliquer ou à faire appliquer toute ordonnance.

## **6 LOISIRS ET CULTURE**

### **6.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ AU FONDS PARTICIPATIF 2021 – LOISIRS, SPORTS ET FAMILLE**

502-04-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter la reddition de compte pour l'activité familiale au Lac De Launière du 5 mars 2022, réalisée par le comité Loisirs, Sports Famille;

D'autoriser le paiement au montant de 1262.40 \$ au comité Loisirs, Sports et Famille de Saint-Edmond-les-Plaines.

## **7 URBANISME**

## **8 CORRESPONDANCE**

### **8.1 RÉGIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE PUBLIQUES**

503-04-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Marlène Deschesnes

**APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE** donner un montant de 355 \$ à la Régie pour la cérémonie funéraire publique de monsieur Dominic Jean, pompier décédé en service le 24 mars 2022, lors de l'incendie d'une ferme à Saint-Edmond-les-Plaines.

### **8.2 RÉGIE – DEMANDE DE BÉNÉVOLES**

Aucun conseiller n'est disponible.

### **8.3 LA NOTE EN FOLIE – DEMANDE DE COMMANDITE**

La demande est rejetée.

## **9 RAPPORT DES COMITÉS**

### **9.1 SUIVI DU CONSEIL**

Les conseillers font un suivi des rencontres de leurs différents comités respectifs.

## **10 AFFAIRES NOUVELLES**

### **10.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES - COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 122 920 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021.

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

**POUR CES MOTIFS,**

504-04-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Marlène Deschesnes,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

## 10.2 PROCLAMATION – SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**EN CONSÉQUENCE,**

505-04-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie.

Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

### 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens de 20 h 24 à 20 h 29.

### 12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

506-04-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Tony Paré

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la présente assemblée soit et est levée à 20 h 30.

---

MME MARTINE VERVILLE  
Mairesse

---

MME PASCALE DESCHESNES  
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Martine Verville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Martine Verville, mairesse